



## Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Astreintes médicales et paramédicales à disposition des EHPAD du département du Bas-Rhin dans le cadre de la crise du COVID 19

Cette fiche a vocation à présenter simplement et synthétiquement l'organisation des astreintes médicales et paramédicales à disposition des EHPAD. Cette astreinte a été construite de manière partenariale par des représentants des médecins-coordonnateurs d'Alsace, des médecins gériatres, du réseau départemental des soins palliatifs et de l'ADIRAL, sous l'égide de l'ARS Grand-Est.

### PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

En semaine, tous les secteurs sont couverts de 20 :00 à minuit. La couverture de garde de minuit à 8 :00 a été complétée et vous est annexée dans le tableau joint à la présente fiche.

Le numéro départemental à composer est le **03 69 55 33 33**, qui vous orientera ensuite.

Pour le numéro direct du médecin de garde de votre commune :

<https://www.un-medecin.fr/numeros>

### APPUI GERIATRIQUE ET SOINS PALLIATIFS

En journée : de 8h à 18h :

**03 88 11 57 01**

Le soir et la nuit : de 18h à 8h:

**06 58 18 28 37**

*En cas de besoin d'un effecteur de soins la nuit, pour les EHPAD non rattachés à un établissement de santé (pour les établissements non rattachés à un établissement de santé et déjà couverts par un dispositif d'astreinte, ce numéro n'est utilisable que pour pallier l'indisponibilité du dispositif déjà en place) :*

### ASTREINTE INFIRMIERE DE NUIT

Le soir et la nuit : de 20h à 6h

**01 76 34 03 89**

*En cas de besoin urgent de matériel technique pour accompagner des résidents positifs au COVID 19 dans votre EHPAD, contactez l'ADIRAL qui pourra faire intervenir ses équipes pour installer le matériel (concentrateurs, pompes type PCA, aérosols...) :*

### Mise en place et assistance oxygénothérapie/perfusion

L'ADIRAL :

Ligne d'astreinte (24h/24 7j/7) : **03 88 18 08 30**